

## Flash Info - Les chiffres du mois

Suivi des entreprises en difficultés en Île-de-France <sup>1</sup>

Situation à fin février 2013

	Février 2013	Février 2012	Cumul 2013	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
<b>Alerte du Président *</b>	<b>204</b>	<b>272</b>	<b>365</b>	<b>2 997</b>	<b>-11 %</b>
Entretien sur demande spontanée	14	42	49	556	-2 %
Entretien sur 1ère convocation	190	230	316	2 441	-12 %
<b>Procédure amiable *</b>	<b>41</b>	<b>30</b>	<b>70</b>	<b>363</b>	<b>53 %</b>
Ouverture de mandats ad hoc	24	14	45	181	47 %
Ouverture de conciliations	17	16	25	182	60 %
<b>Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation **</b>	<b>177</b>	<b>178</b>	<b>342</b>	<b>1 967</b>	<b>-14 %</b>
Ouverture de sauvegardes	6	10	19	110	-28 %
Ouverture de redressements judiciaires	171	168	323	1 857	-13 %
<b>Procédure de liquidation judiciaire **</b>	<b>816</b>	<b>840</b>	<b>1 579</b>	<b>8 612</b>	<b>1 %</b>

\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil, représentant 65 à 70 % de l'activité des neuf Tribunaux de commerce de l'Île-de-France en matière de prévention et de procédures collectives.

\*\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise  
Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce.

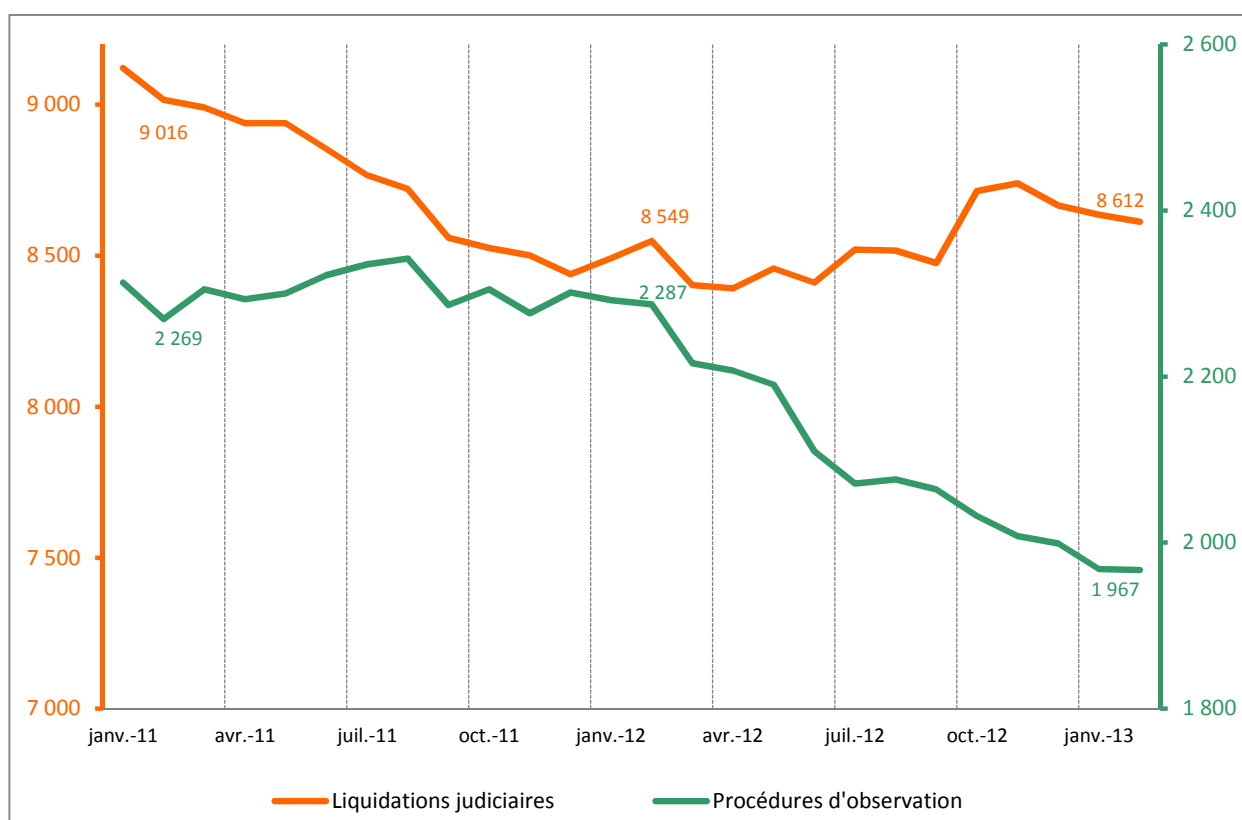
Sur un an, en glissement annuel à fin février 2013 :

1. Les liquidations judiciaires sont stables : +1 %.
2. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde et redressement judiciaire) continue à reculer, - 14 %, ce qui s'explique par la forte réduction des sauvegardes depuis l'été 2012. Néanmoins, on peut craindre à terme une remontée de l'ensemble de ces procédures.
3. Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) s'accélère toujours : + 53%, c'est 13 points de plus qu'à fin septembre 2012.
4. Les demandes spontanées des chefs d'entreprise, dans le cadre de l'alerte du Président du tribunal de commerce et les entretiens menés à son initiative recommencent à diminuer : -11 %.

<sup>1</sup> **Attention !** Seules ici les données relatives aux procédures d'observation et à la liquidation judiciaire ont fait l'objet d'un traitement pour l'ensemble des Tribunaux de commerce de l'Île-de-France depuis janvier 2011. Progressivement, le même traitement sera appliqué aux procédures amiables et à l'alerte du Président.

5. En conclusion : les liquidations judiciaires se stabilisent et les procédures d'observation continuent à reculer. Mais, il s'agit là d'une situation en trompe l'œil, comme le confirme toujours l'explosion des procédures amiables ; celle-ci pourrait se traduire dans les mois à venir, par une remontée tout aussi spectaculaire des ouvertures de sauvegardes ou de redressements judiciaires, le tout parallèlement à une augmentation des liquidations judiciaires, avec des conséquences lourdes en termes d'emplois. Ces évolutions s'inscrivent dans une situation économique particulièrement morose, notamment pour 2013 : absence de croissance, pas d'amélioration en vue dans l'industrie, chômage en hausse continue (proche du record de 1997), climat des affaires morose...

**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION**  
**– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –**  
**EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011**  
 (sur 12 mois glissants)



**Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :**

**La liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.

**Les procédures judiciaires d'observation** – sauvegarde et redressement judiciaire – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés.

**Les procédures amiables** – mandat ad hoc et conciliation – sont utilisées en amont des procédures judiciaires.

**L'alerte du Président** est une procédure confidentielle située plus en amont encore.

## Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises franciliennes <sup>2</sup>

Situation à fin mars 2013

	Mars 2013	Mars 2012	Cumul 2013	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
<b>Alerte du Président</b>	<b>251</b>	<b>316</b>	<b>655</b>	<b>2 971</b>	<b>-10 %</b>
Entretien sur demande spontanée	37	37	125	595	7 %
Entretien sur 1ère convocation	214	279	530	2 376	-13 %
<b>Procédure amiable</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>95</b>	<b>362</b>	<b>48 %</b>
Ouverture de mandats ad hoc	5	12	50	174	34 %
Ouverture de conciliations	20	14	45	188	65 %
<b>Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation</b>	<b>171</b>	<b>174</b>	<b>512</b>	<b>1 966</b>	<b>-11 %</b>
Ouverture de sauvegardes	29	5	50	136	-5 %
Ouverture de redressements judiciaires	142	169	465	1 830	-12 %
<b>Procédure de liquidation judiciaire</b>	<b>712</b>	<b>738</b>	<b>2 291</b>	<b>8 586</b>	<b>2 %</b>

\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil, représentant 65 à 70 % de l'activité des neuf Tribunaux de commerce de l'Île-de-France en matière de prévention et de procédures collectives.

\*\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise  
Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce.

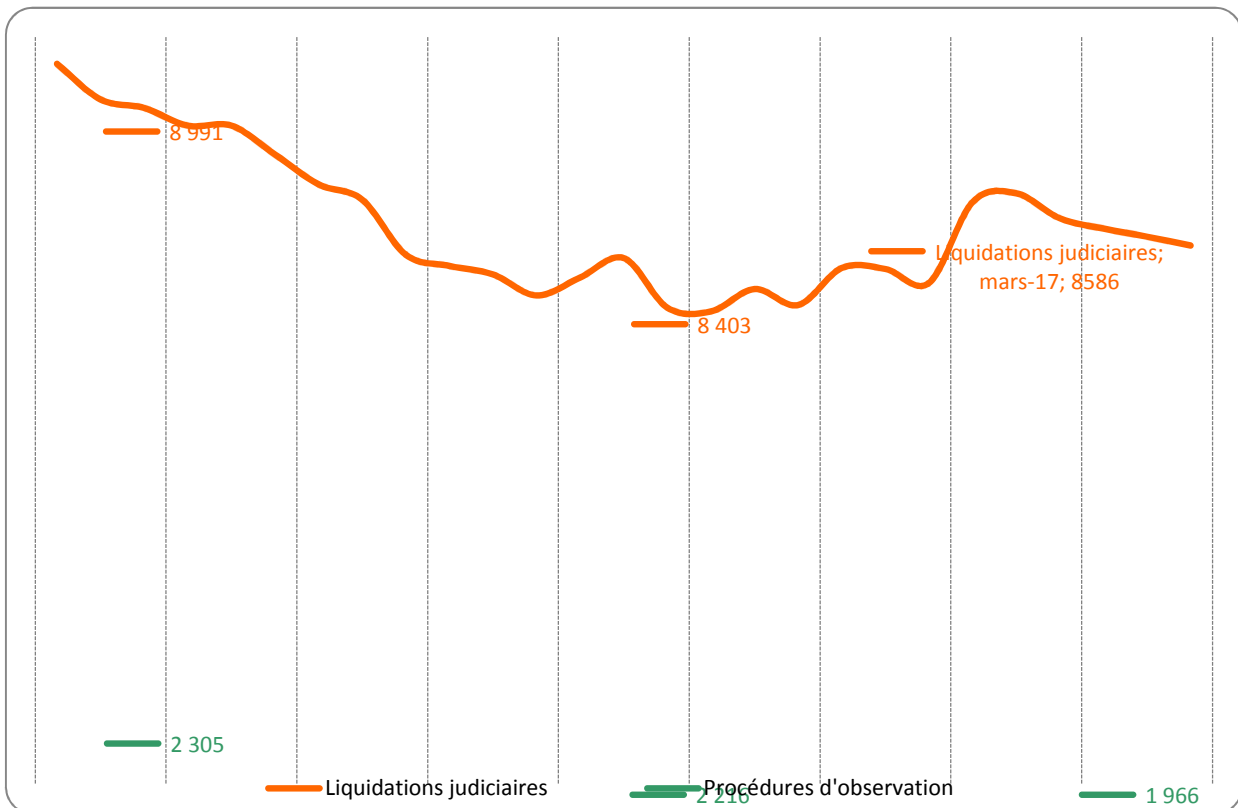
Sur un an, en glissement annuel à fin mars 2013 :

6. Les liquidations judiciaires évoluent peu : +2 %.
7. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde et redressement judiciaire) continue à reculer : - 11 %, mais moins vite (3 points de moins qu'en février). On doit même noter le net renversement de tendance pour les sauvegardes (le taux de recul est divisé par plus de 5 en un mois).
8. Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) progresse toujours à un rythme élevé : + 48%, principalement pour les conciliations.
9. Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, les demandes spontanées des chefs d'entreprise recommencent à augmenter alors que les entretiens menés à l'initiative du Président du tribunal diminuent encore : au total, recul de 10 %.
10. En conclusion :
  - ⇒ **D'un point de vue général**, des frémissements sont perceptibles dans l'évolution des procédures et ceux-ci pourraient se traduire rapidement par un renversement de tendance. Ainsi, les liquidations judiciaires recommencent à croître même si l'augmentation est encore limitée. Pour les sauvegardes, la rupture est déjà là. Quant aux procédures amiables, le rythme de leur progression ne se ralentit pas. Ces évolutions s'inscrivent toujours dans une situation économique particulièrement morose, les entreprises s'étant progressivement affaiblies depuis l'entrée en crise en 2008 : entrée en récession depuis le premier trimestre 2013, pas d'amélioration en vue dans

<sup>2</sup> **Attention !** Seules ici les données relatives aux procédures d'observation et à la liquidation judiciaire ont fait l'objet d'un traitement pour l'ensemble des Tribunaux de commerce de l'Île-de-France depuis janvier 2011. Progressivement, le même traitement sera appliqué aux procédures amiables et à l'alerte du Président.

l'industrie, chômage en hausse continue (le pic de 1997 a été dépassé en mars), nouveau repli de la consommation, climat des affaires se détériorant encore...

**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION**  
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –  
**EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011**  
(sur 12 mois glissants)



⇒ **Du point de vue de l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : une augmentation du nombre des emplois concernés pour toutes les procédures.

- Les effectifs salariés des entreprises en procédure amiable (mandat ad hoc et conciliation) progressent à un rythme plus soutenu encore que les ouvertures de procédures : +170 %, soit au total plus de 136 000 salariés pour les seuls ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre.
- Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation (sauvegarde ou redressement) qui est susceptible de leur permettre de se redresser, les effectifs salariés augmentent peu : +4 %, soit au total près de 14 000 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux de commerce représentent 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France.
- Deux fois plus de salariés – près de 11 000 – ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire de l'entreprise : +93 % pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil.

**Pour en savoir plus sur les diverses procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :**

La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.

Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés.

Les **procédures amiables – mandat ad hoc et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires.

**L'alerte du Président** est une procédure confidentielle située plus en amont encore.

## Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises franciliennes <sup>3</sup>

Situation au 1<sup>er</sup> mai 2013

	Avril 2013	Avril 2012	Cumul 2013	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
<b>Alerte du Président</b>	<b>282</b>	<b>237</b>	<b>937</b>	<b>3 016</b>	<b>-6 %</b>
Entretien sur demande spontanée	16	21	141	590	7 %
Entretien sur 1 <sup>ère</sup> convocation	266	216	796	2 426	-9 %
<b>Procédure amiable</b>	<b>36</b>	<b>27</b>	<b>131</b>	<b>371</b>	<b>51 %</b>
Ouverture de mandats ad hoc	23	20	73	177	28 %
Ouverture de conciliations	13	7	58	194	81 %
<b>Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation</b>	<b>214</b>	<b>168</b>	<b>729</b>	<b>2 012</b>	<b>-8 %</b>
Ouverture de sauvegardes	17	15	67	138	-4 %
Ouverture de redressements judiciaires	197	153	662	1 874	-9 %
<b>Procédure de liquidation judiciaire</b>	<b>785</b>	<b>825</b>	<b>3 076</b>	<b>8 734</b>	<b>4 %</b>

\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil, représentant 65 à 70 % de l'activité des neuf Tribunaux de commerce de l'Île-de-France en matière de prévention et de procédures collectives.

\*\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise  
Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce.

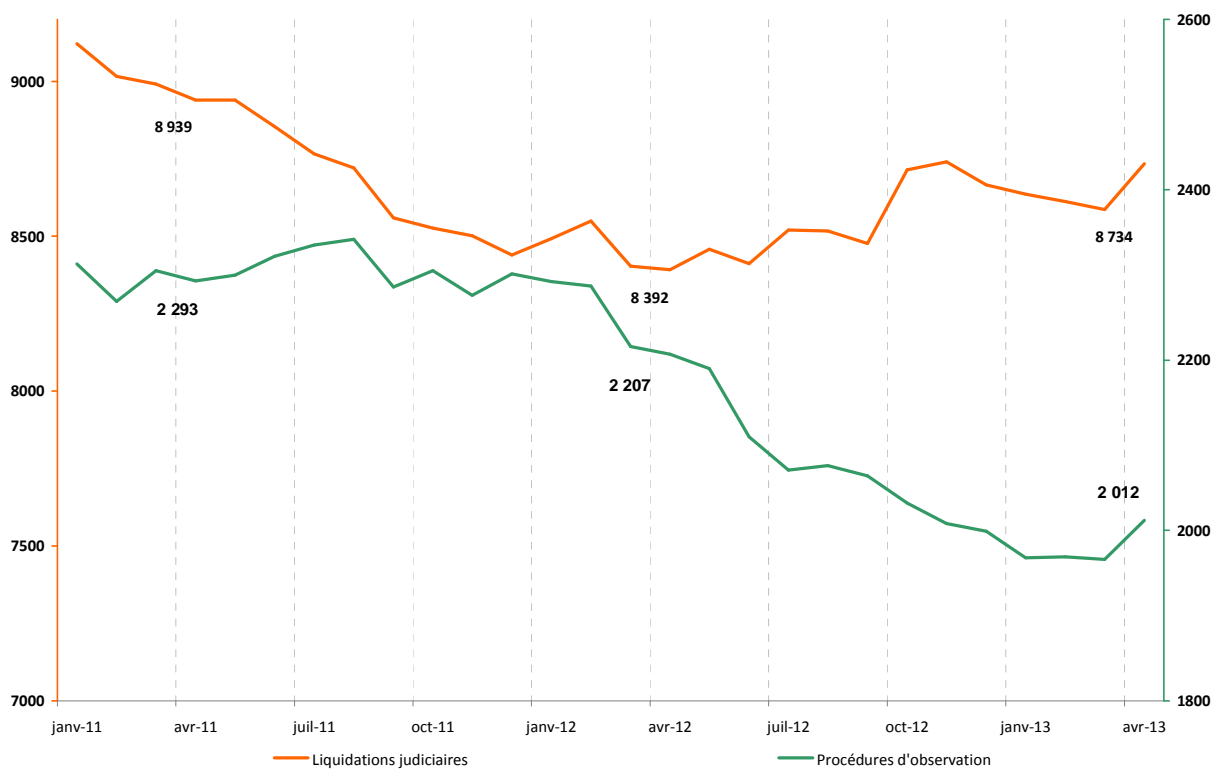
Sur un an, en glissement annuel au 1<sup>er</sup> mai 2013 :

1. Les liquidations judiciaires augmentent pour le neuvième mois consécutif, retrouvant le niveau de l'été 2011 : +4 %.
2. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde et redressement judiciaire) continue à reculer : - 8 %, mais moins vite (3 points de moins qu'en mars). Ce ralentissement est perceptible aussi bien pour les sauvegardes que pour les redressements judiciaires.
3. Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) progresse à un rythme qui semble s'accélérer de mois en mois : + 51% (3 points de plus qu'en mars), principalement pour les conciliations (+15 points en un mois).
4. Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, les demandes spontanées des chefs d'entreprise recommencent à augmenter alors que les entretiens menés à l'initiative du Président du tribunal diminuent encore : au total, recul de 7 %.
5. **En conclusion** : un renversement de tendance apparaît en Île-de-France. Ainsi, les liquidations judiciaires recommencent à croître de manière significative. Pour les procédures d'observation, la rupture est en train de se faire jour. Quant aux procédures amiables, le rythme de leur progression s'accélère. Ces évolutions s'inscrivent toujours dans une situation économique particulièrement morose, les entreprises s'étant progressivement affaiblies depuis le début de la crise en 2008 : entrée en récession depuis le premier trimestre 2013, production industrielle en

<sup>3</sup> **Attention** ! Seules ici les données relatives aux procédures d'observation et à la liquidation judiciaire ont fait l'objet d'un traitement pour l'ensemble des Tribunaux de commerce de l'Île-de-France depuis janvier 2011. Progressivement, le même traitement sera appliqué aux procédures amiables et à l'alerte du Président.

baisse, vague déferlante du chômage (le pic de 1997 dépassé en mars 2013), consommation en panne, climat des affaires orienté à la baisse, moral des ménages en berne...

**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION**  
**– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –**  
**EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011**  
(sur 12 mois glissants)



**Pour en savoir plus sur les diverses procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :**

La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.

Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés.

Les **procédures amiables – mandat ad hoc et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires.

**L'alerte du Président** est une procédure confidentielle située plus en amont encore.

## Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises franciliennes <sup>4</sup>

Situation au 1er juin 2013

	Mai 2013	Mai 2012	Cumul 2013	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
<b>Alerte du Président</b>	<b>293</b>	<b>262</b>	<b>1 258</b>	<b>3 075</b>	<b>-2 %</b>
Entretien sur demande spontanée	51	37	220	632	13 %
Entretien sur 1ère convocation	242	225	1 038	2 443	-6 %
<b>Procédure amiable</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>164</b>	<b>388</b>	<b>63 %</b>
Ouverture de mandats ad hoc	14	8	87	183	35 %
Ouverture de conciliations	19	8	77	205	101 %
<b>Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation</b>	<b>135</b>	<b>165</b>	<b>864</b>	<b>1 995</b>	<b>-9 %</b>
Ouverture de sauvegardes	8	12	75	134	-11 %
Ouverture de redressements judiciaires	127	153	789	1 982	-9 %
<b>Procédure de liquidation judiciaire</b>	<b>701</b>	<b>825</b>	<b>3 777</b>	<b>8 610</b>	<b>2 %</b>

\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil, représentant 65 à 70 % de l'activité des neuf Tribunaux de commerce de l'Île-de-France en matière de prévention et de procédures collectives.

\*\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise  
Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce.

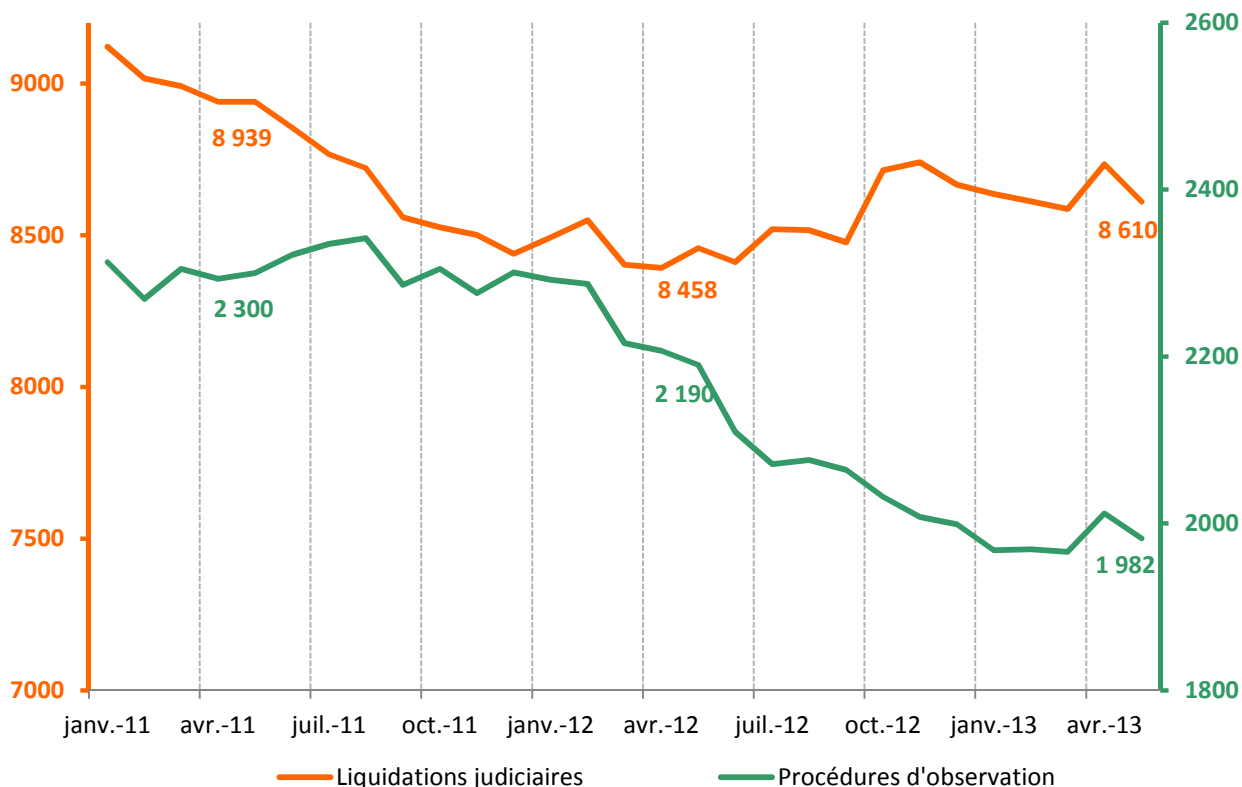
En glissement annuel au 1<sup>er</sup> juin 2013 :

11. Les liquidations judiciaires augmentent pour le dixième mois consécutif, retrouvant le niveau de l'été 2011 : +2 %.
12. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde et redressement judiciaire) continue à reculer, mais moins vite : - 9 %. Ce ralentissement est perceptible aussi bien pour les sauvegardes que pour les redressements judiciaires.
13. Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) progresse à un rythme qui s'accélère voire semble s'emballer : + 63% (12 points de plus en un mois), principalement pour les conciliations (20 points de plus en un mois).
14. Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, les demandes spontanées des chefs d'entreprise recommencent à augmenter alors que les entretiens menés à l'initiative du Président du tribunal diminuent encore : au total, recul de 2 %.
15. **En conclusion** : le renversement de tendance se confirme en Île-de-France. Ainsi, les liquidations judiciaires continuent à croître. Pour les procédures d'observation, la rupture est en train de se faire jour. Quant aux procédures amiables, le rythme de leur progression est en pleine accélération. Ces évolutions s'inscrivent toujours dans une situation économique où la sortie de crise n'est toujours pas à l'ordre du jour, malgré quelques frémissements positifs : atténuation de la récession liée à la reprise des exportations, léger rebond de la production industrielle en avril, mais vague déferlante du chômage en France comme en Europe,

<sup>4</sup> **Attention** ! Seules ici les données relatives aux procédures d'observation et à la liquidation judiciaire ont fait l'objet d'un traitement pour l'ensemble des Tribunaux de commerce de l'Île-de-France depuis janvier 2011. Progressivement, le même traitement sera appliqué aux procédures amiables et à l'alerte du Président.

investissements des entreprises toujours à la baisse, consommation en panne, moral des ménages dégradé...

**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION**  
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –  
**EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011**  
(sur 12 mois glissants)



⇒ **Du point de vue de l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : une augmentation du nombre des emplois concernés pour toutes les procédures.

- Les effectifs salariés des entreprises en procédure amiable (mandat ad hoc et conciliation) continuent à progresser mais plus faiblement en proportion que les ouvertures, en raison de deux mouvements inverses enregistrés par les Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre : au total, +7 %, soit près de 100 000 salariés en cumul annuel.
- Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation (sauvegarde ou redressement) qui est susceptible de leur permettre de se redresser, les effectifs salariés se réduisent : -7 %, soit 13 000 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux de commerce représentent 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France.
- Près de 11 000 salariés ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire de l'entreprise : +75 % pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil.

**Pour en savoir plus sur les diverses procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :**

La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.

Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés.

Les **procédures amiables – mandat ad hoc et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires.

**L'alerte du Président** est une procédure confidentielle située plus en amont encore.



## Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises franciliennes <sup>5</sup>

Situation au 1er juillet 2013

	Jun 2013	Jun 2012	Cumul 2013	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
<b>Alerte du Président</b>	<b>317</b>	<b>167</b>	<b>1 575</b>	<b>3 225</b>	<b>5 %</b>
Entretien sur demande spontanée	48	30	268	650	18 %
Entretien sur 1ère convocation	269	137	1 307	2 575	2 %
<b>Procédure amiable</b>	<b>34</b>	<b>23</b>	<b>198</b>	<b>399</b>	<b>64 %</b>
Ouverture de mandats ad hoc	21	11	108	193	41 %
Ouverture de conciliations	13	12	90	206	93 %
<b>Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation</b>	<b>176</b>	<b>142</b>	<b>1 054</b>	<b>2 030</b>	<b>-4 %</b>
Ouverture de sauvegardes	16	6	91	144	1 %
Ouverture de redressements judiciaires	160	136	963	1 886	-4 %
<b>Procédure de liquidation judiciaire</b>	<b>752</b>	<b>734</b>	<b>4 547</b>	<b>8 646</b>	<b>3 %</b>

\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil, représentant 65 à 70 % de l'activité des neuf Tribunaux de commerce de l'Île-de-France en matière de prévention et de procédures collectives.

\*\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise  
Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce.

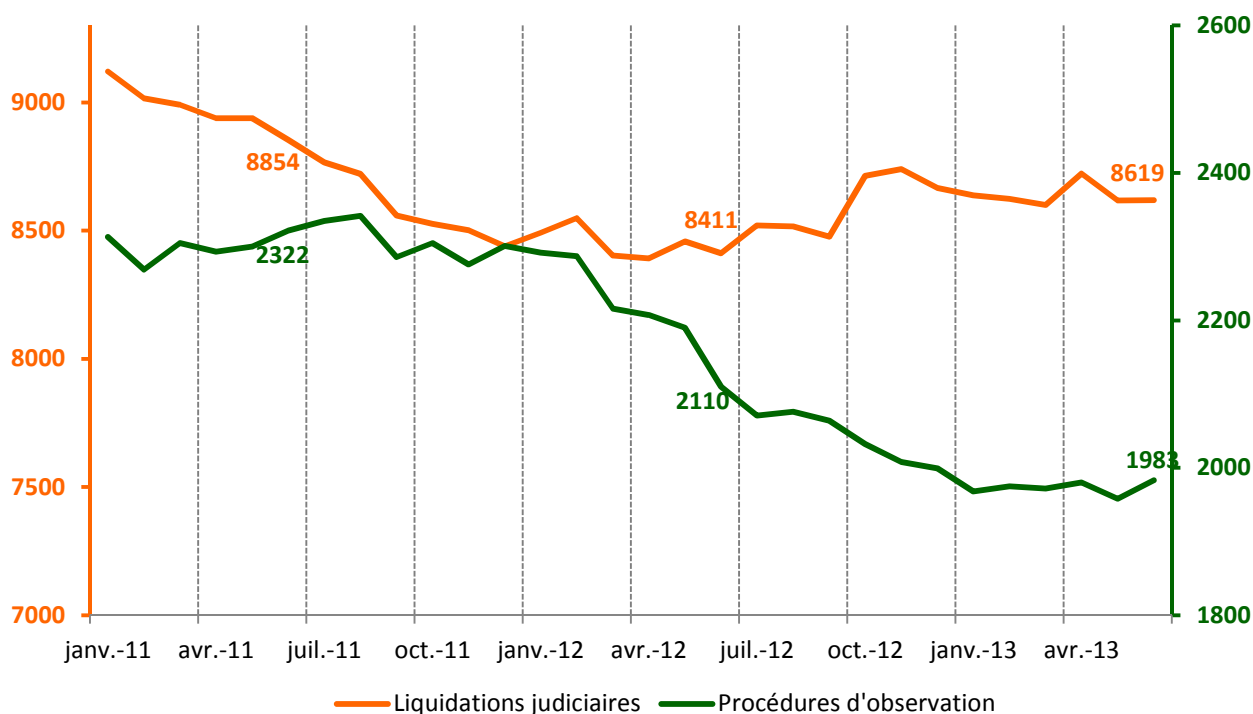
Sur un an, en glissement annuel au 1<sup>er</sup> juillet 2013 :

16. Les liquidations judiciaires augmentent pour le onzième mois consécutif, retrouvant le niveau de l'été 2011 : +3 %.
17. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde et redressement judiciaire) continue à reculer, mais de moins en moins vite : - 4 %. Ce ralentissement est perceptible aussi bien pour les sauvegardes que pour les redressements judiciaires.
18. Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) progresse à un rythme toujours soutenu : + 64%, principalement pour les conciliations.
19. Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, les demandes spontanées des chefs d'entreprise augmentent pour le deuxième mois consécutif et les entretiens menés à l'initiative du Président du tribunal se sont stabilisés : au total, augmentation de 5 %.
20. **En conclusion** : si le renversement de tendance est bien là en Île-de-France, aucune accélération ne se fait jour contrairement à la situation enregistrée pour l'ensemble de la France. Ainsi, les liquidations judiciaires continuent à croître. Pour les procédures d'observation, la rupture est en train de se faire jour. Quant aux procédures amiables, le rythme de leur progression est toujours soutenu. Ces évolutions s'inscrivent dans une situation économique où la sortie de crise n'est pas véritablement à l'ordre du jour, même si une « timide éclaircie » a été annoncée : atténuation de la récession liée à la reprise des exportations au second trimestre, léger rebond de la production industrielle afin de reconstituer les stocks, climat des affaires un peu moins dégradé en juin, mais trésorerie considérée comme dégradée

<sup>5</sup> **Attention** ! Seules ici les données relatives aux procédures d'observation et à la liquidation judiciaire ont fait l'objet d'un traitement pour l'ensemble des Tribunaux de commerce de l'Île-de-France depuis janvier 2011. Progressivement, le même traitement sera appliqué aux procédures amiables et à l'alerte du Président.

par les entreprises, chômage en hausse constante, consommation en panne, moral des ménages en berne...

**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION**  
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –  
**EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011**  
(sur 12 mois glissants)



⇒ **Du point de vue de l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : une évolution différenciée du nombre des emplois concernés en fonction des procédures en cause.

- Les effectifs salariés des entreprises en procédure amiable (mandat ad hoc et conciliation) reculent, mais le niveau atteint reste particulièrement élevé : plus de 87 000 salariés en cumul annuel pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre.
- Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation (sauvegarde ou redressement) qui est susceptible de leur permettre de se redresser, les effectifs salariés augmentent nettement : +12 %, soit au total près de 16 000 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux de commerce représentent 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France.
- Plus de 6 000 salariés ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire de l'entreprise : c'est deux fois moins qu'à la fin du mois précédent pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil.

**Pour en savoir plus sur les diverses procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :**

La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.

Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés.

Les **procédures amiables – mandat ad hoc et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires.

**L'alerte du Président** est une procédure confidentielle située plus en amont encore.

## Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises franciliennes <sup>6</sup>

Situation au 1er août 2013

	Juillet 2013	Juillet 2012	Cumul 2013	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
<b>Alerte du Président</b>	<b>108</b>	<b>155</b>	<b>1 683</b>	<b>3 178</b>	<b>3 %</b>
Entretien sur demande spontanée	20	28	288	642	15 %
Entretien sur 1ère convocation	88	127	1 395	2 536	0 %
<b>Procédure amiable</b>	<b>89</b>	<b>49</b>	<b>287</b>	<b>439</b>	<b>59 %</b>
Ouverture de mandats ad hoc	14	30	122	177	11 %
Ouverture de conciliations	75	19	165	262	124 %
<b>Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation</b>	<b>242</b>	<b>154</b>	<b>1 296</b>	<b>2 118</b>	<b>2 %</b>
Ouverture de sauvegardes	22	15	113	151	36 %
Ouverture de redressements judiciaires	220	139	1 183	1 967	0 %
<b>Procédure de liquidation judiciaire</b>	<b>719</b>	<b>662</b>	<b>5 266</b>	<b>8 703</b>	<b>2 %</b>

\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil, représentant 65 à 70 % de l'activité des neuf Tribunaux de commerce de l'Île-de-France en matière de prévention et de procédures collectives.

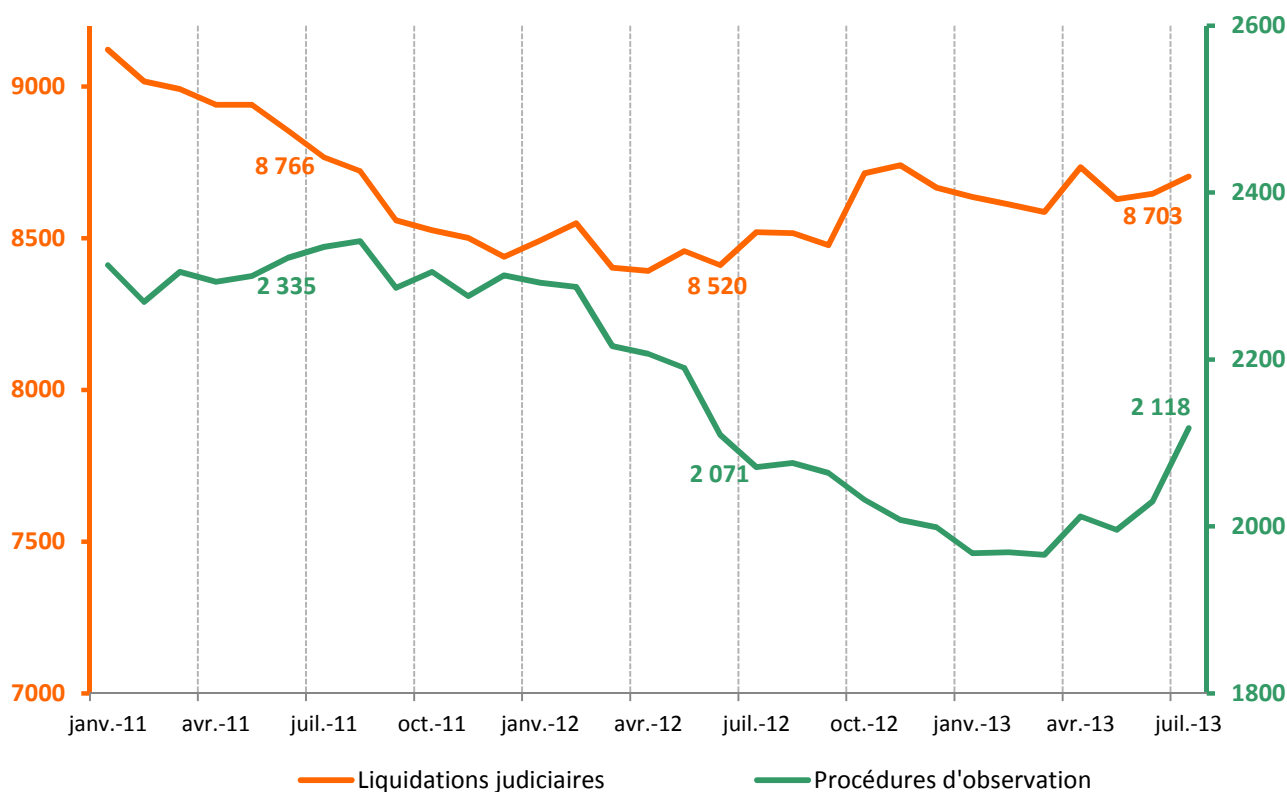
\*\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise  
Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce.

Sur un an, en glissement annuel au 1<sup>er</sup> août 2013 :

21. Les liquidations judiciaires augmentent pour le douzième mois consécutif, retrouvant le niveau de l'été 2011 : +2 %.
22. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde et redressement judiciaire) augmente également : + 2 %. Cette remontée est liée à celle des sauvegardes, les redressements judiciaires s'étant stabilisés.
23. Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) progresse à un rythme toujours soutenu : + 59%, principalement pour les conciliations pour lesquelles il faut relever, en juillet, l'ouverture pour un seul groupe de sociétés de 42 procédures.
24. Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, on observe une progression de 3 %, en lien direct avec l'augmentation des demandes spontanées des chefs d'entreprise, les entretiens menés à l'initiative du Président du tribunal restant stables.
25. **En conclusion et d'un point de vue général** : En Île-de-France, les liquidations judiciaires continuent à croître de manière régulière, les procédures d'observation augmentent pour la première fois depuis septembre 2010, et les procédures amiables croissent toujours à un rythme soutenu. Ces évolutions s'inscrivent dans une situation économique où la sortie de crise n'est pas véritablement à l'ordre du jour, même si une « timide éclaircie » a été annoncée, la France comme la zone Euro ayant renoué avec la croissance au deuxième trimestre 2013 : progression de la consommation des ménages, climat des affaires s'améliorant depuis mai...

<sup>6</sup> **Attention** ! Seules les données relatives aux procédures d'observation et à la liquidation judiciaire ont fait l'objet d'un traitement pour l'ensemble des Tribunaux de commerce de l'Île-de-France depuis janvier 2011. Prochainement, le même traitement sera appliqué aux procédures amiables et à l'alerte du Président.

**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION**  
**– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –**  
**EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011**  
(sur 12 mois glissants)



⇒ **Du point de vue de l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : une évolution différenciée du nombre des emplois concernés en fonction des procédures en cause.

- Les effectifs salariés des entreprises en procédure amiable (mandat ad hoc et conciliation) reculent, mais le niveau atteint reste particulièrement élevé : plus de 80 000 salariés en cumul annuel pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre.
- Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation (sauvegarde ou redressement) qui est susceptible de leur permettre de se redresser, les effectifs salariés augmentent nettement : +7 %, soit au total près de 16 000 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux de commerce représentent 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France.
- Près de 6 500 salariés ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire de l'entreprise : c'est environ 40 % de moins qu'il y a un an pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil.

**Pour en savoir plus sur les diverses procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :**

La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.

Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés.

Les **procédures amiables – mandat ad hoc et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires.

**L'alerte du Président** est une procédure confidentielle située plus en amont encore.

## Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises franciliennes <sup>7</sup>

Situation au 1er septembre 2013

	Août 2013	Août 2012	Cumul 2013	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
<b>Alerte du Président *</b>	<b>47</b>	<b>265</b>	<b>1 712</b>	<b>3 087</b>	<b>0 %</b>
Entretien sur demande spontanée	2	36	290	635	17 %
Entretien sur 1ère convocation	45	229	1 422	2 452	-3 %
<b>Procédure amiable *</b>	<b>7</b>	<b>54</b>	<b>295</b>	<b>429</b>	<b>52 %</b>
Ouverture de mandats ad hoc	4	15	127	173	8 %
Ouverture de conciliations	3	39	168	256	108%
<b>Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation **</b>	<b>82</b>	<b>147</b>	<b>1 339</b>	<b>2 082</b>	<b>0 %</b>
Ouverture de sauvegardes	11	5	123	157	47 %
Ouverture de redressements judiciaires	71	142	1 216	1 925	-2 %
<b>Procédure de liquidation judiciaire **</b>	<b>370</b>	<b>728</b>	<b>5 644</b>	<b>8 743</b>	<b>3 %</b>

\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny, Créteil et Versailles, représentant 75 à 80 % de l'activité des neuf Tribunaux de commerce de l'Île-de-France en matière de prévention et de procédures collectives.

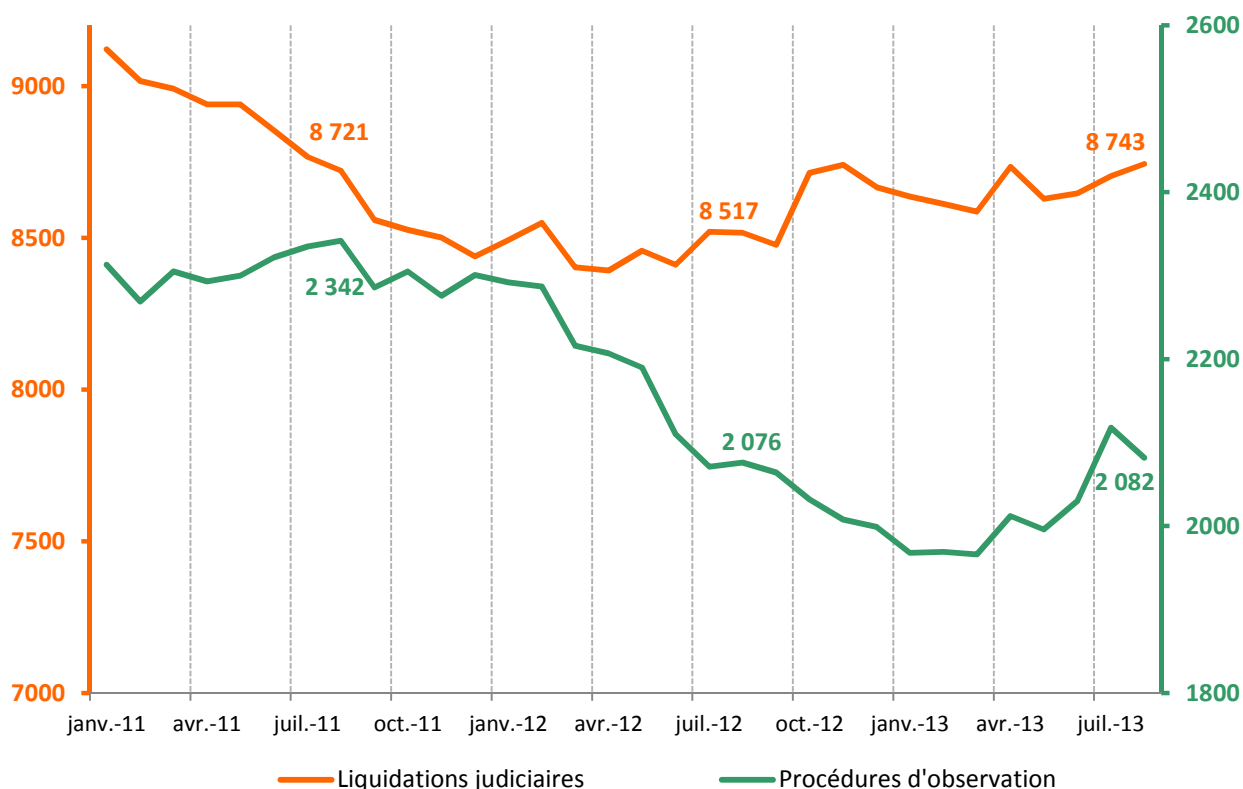
\*\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise  
Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce.

Sur un an, en glissement annuel au 1<sup>er</sup> septembre 2013 :

26. Les liquidations judiciaires augmentent depuis un an environ, retrouvant le niveau de l'été 2011 : +3 %.
27. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde et redressement judiciaire) est stable : + 2 %. Cette stabilité cache deux mouvements contraires, une forte progression pour les sauvegardes (+ 47 %), et un léger recul pour les redressements judiciaires (+ 2 %).
28. Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) s'amplifie à un rythme toujours soutenu : + 52%, principalement pour les conciliations pour lesquelles il faut relever, en juillet, l'ouverture de 42 procédures pour un seul groupe de sociétés.
29. Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, on observe une stabilisation, le nombre des demandes spontanées des chefs d'entreprise s'accroissant et les entretiens menés à l'initiative du Président du tribunal diminuant.
30. **En conclusion et d'un point de vue général** : En Île-de-France, les liquidations judiciaires continuent à augmenter de manière régulière et les procédures amiables croissent toujours à un rythme soutenu. Quant aux procédures d'observation, seules les sauvegardes progressent de manière significative. Ces évolutions s'inscrivent dans une situation économique où la sortie de crise n'est toujours pas véritablement à l'ordre du jour, même si une « éclaircie » est annoncée, la France comme la zone Euro ayant renoué avec la croissance au deuxième trimestre 2013 : retour de la confiance des ménages et maintien de la consommation durant l'été, amélioration du moral des patrons (hors industrie), mais recul marqué de l'emploi salarié au deuxième trimestre 2013...

<sup>7</sup> **Attention !** Seules ici les données relatives aux procédures d'observation et à la liquidation judiciaire ont fait l'objet d'un traitement pour l'ensemble des Tribunaux de commerce de l'Île-de-France depuis janvier 2011. Progressivement, le même traitement sera appliqué aux procédures amiables et à l'alerte du Président.

**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION  
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –  
EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011  
(sur 12 mois glissants)**



⇒ **Du point de vue de l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : une évolution différenciée du nombre des emplois concernés en fonction des procédures en cause.

- Les effectifs salariés des entreprises en procédure amiable (mandat ad hoc et conciliation) reculent encore pour atteindre près de 57 000 salariés en cumul annuel pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre.
- Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation (sauvegarde ou redressement) qui est susceptible de leur permettre de se redresser, les effectifs salariés augmentent : + 6 %, soit au total plus de 15 000 salariés concernés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux de commerce représentent 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France.
- Près de 6 500 salariés ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire de l'entreprise : c'est 40 % de moins qu'il y a un an pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil.

**Pour en savoir plus sur les diverses procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :**

La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.

Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés.

Les **procédures amiables – mandat ad hoc et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires.

**L'alerte du Président** est une procédure confidentielle située plus en amont encore.

## Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises franciliennes <sup>8</sup>

Situation au 1er Octobre 2013

	Septembre 2013	Septembre 2012	Cumul 2013	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
<b>Alerte du Président *</b>	<b>213</b>	<b>265</b>	<b>1 943</b>	<b>3 053</b>	<b>2 %</b>
Entretien sur demande spontanée	23	36	313	622	16 %
Entretien sur 1ère convocation	190	229	1 630	2 431	-1 %
<b>Procédure amiable *</b>	<b>26</b>	<b>54</b>	<b>323</b>	<b>403</b>	<b>26 %</b>
Ouverture de mandats ad hoc	11	15	138	169	3 %
Ouverture de conciliations	15	39	185	234	51 %
<b>Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation **</b>	<b>175</b>	<b>147</b>	<b>1 509</b>	<b>2 105</b>	<b>2 %</b>
Ouverture de sauvegardes ***	11	5	134	163	51 %
Ouverture de redressements judiciaires	164	142	1 375	1 942	-1 %
<b>Procédure de liquidation judiciaire</b>	<b>768</b>	<b>728</b>	<b>6 404</b>	<b>8 775</b>	<b>4 %</b>

\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil, représentant 65 à 70 % de l'activité des neuf Tribunaux de commerce de l'Île-de-France en matière de prévention et de procédures collectives. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, les données concernant les Tribunaux de commerce de Meaux et de Versailles ont également été intégrées, ce qui a eu pour conséquence de modifier la série statistique relative à l'alerte du président et aux procédures amiables.

\*\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

\*\*\* Il faut noter l'ouverture d'une troisième sauvegarde financière accélérée (SFA) par le tribunal de commerce de Nanterre.

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce.

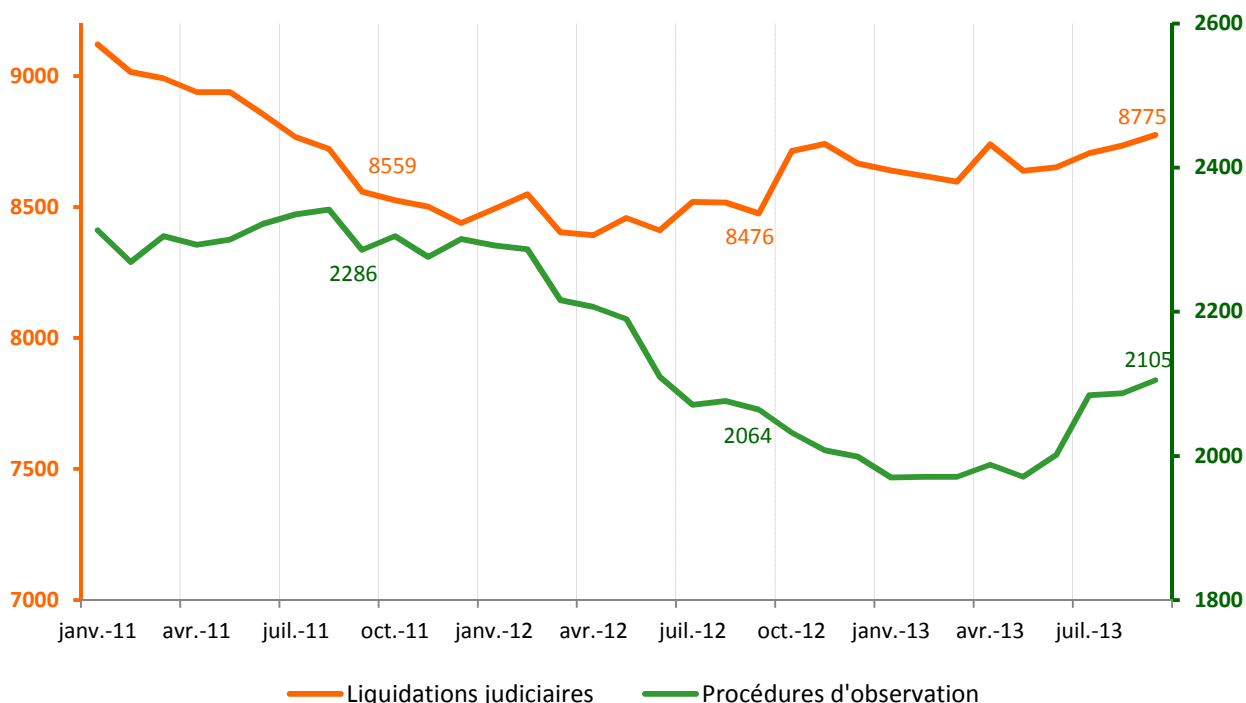
Sur un an, en glissement annuel au 1<sup>er</sup> Octobre 2013 :

31. Les liquidations judiciaires augmentent depuis plus d'un an, retrouvant le niveau de la fin 2011 : +4 %.
  32. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde et redressement judiciaire) progresse pour la première fois depuis 2011 : + 2 %. C'est la conséquence de la forte croissance des sauvegardes (+ 51 %).
  33. Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) s'amplifie encore, mais à un rythme deux fois moindre que celui des mois précédents : + 26%. Ce premier ralentissement est lié à celui des mandats ad hoc, le rythme de croissance des conciliations étant toujours aussi soutenu.
  34. Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, on observe une légère augmentation, le nombre des demandes spontanées des chefs d'entreprise s'accroissant et les entretiens menés à l'initiative du Président du tribunal diminuant.
- ⇒ **En conclusion et d'un point de vue général** : En Île-de-France, les liquidations judiciaires continuent à augmenter de manière régulière, et les procédures amiables croissent à un bon rythme. Quant aux procédures d'observation, seules les sauvegardes progressent de manière significative, suivant avec retard le mouvement des procédures amiables. Ces évolutions

<sup>8</sup> **Attention** ! Seules ici les données relatives aux procédures d'observation et à la liquidation judiciaire ont fait l'objet d'un traitement pour l'ensemble des Tribunaux de commerce de l'Île-de-France depuis janvier 2011. Progressivement, le même traitement sera appliqué aux procédures amiables et à l'alerte du Président.

s'inscrivent dans une situation économique où la sortie de crise n'est pas au rendez-vous : recul du PIB au 3ème trimestre ; montée des procédures ouvertes pour des entreprises moyennes à grandes, les entreprises peinant de plus en plus à faire face ; chômage à son plus haut niveau en France comme dans la zone Euro ; consommation des ménages en dents de scie...

**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION**  
**– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –**  
**EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011**  
 (sur 12 mois glissants)



⇒ **Focus sur l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : une évolution différenciée en fonction des procédures en cause.

- Le nombre des emplois concernés pour les entreprises en procédure amiable (mandat ad hoc et conciliation) reculent encore pour atteindre près de 57 000 salariés en cumul annuel pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre.
- Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation (sauvegarde ou redressement) qui est susceptible de leur permettre de se redresser, les effectifs salariés augmentent : + 6 %, soit au total plus de 15 000 salariés concernés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux de commerce représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France.
- Près de 6 500 salariés ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire de l'entreprise : c'est 40 % de moins qu'il y a un an pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil.

**Pour en savoir plus sur les diverses procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :**

La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.

Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés.

Les **procédures amiables – mandat ad hoc et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires.

**L'alerte du Président** est une procédure confidentielle située plus en amont encore.





## Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises franciliennes <sup>9</sup>

Situation au 1er novembre 2013

	Octobre 2013	Octobre 2012	Cumul 2013	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
<b>Alerte du Président *</b>	<b>305</b>	<b>317</b>	<b>2 256</b>	<b>3 049</b>	<b>- 1 %</b>
Entretien sur demande spontanée	41	43	362	628	15 %
Entretien sur 1ère convocation	264	274	1 894	2 421	-4 %
<b>Procédure amiable *</b>	<b>54</b>	<b>31</b>	<b>406</b>	<b>486</b>	<b>34 %</b>
Ouverture de mandats ad hoc	24	10	178	217	20 %
Ouverture de conciliations	30	21	228	269	48 %
<b>Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation **</b>	<b>218</b>	<b>215</b>	<b>1 727</b>	<b>2 108</b>	<b>4 %</b>
Ouverture de sauvegardes ***	12	9	146	166	52 %
Ouverture de redressements judiciaires	206	206	1 581	1 942	1 %
<b>Procédure de liquidation judiciaire</b>	<b>938</b>	<b>1 001</b>	<b>7 383</b>	<b>8 753</b>	<b>0 %</b>

\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil, représentant 65 à 70 % de l'activité des neuf Tribunaux de commerce de l'Île-de-France en matière de prévention et de procédures collectives. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, les données concernant les Tribunaux de commerce de Meaux et de Versailles ont également été intégrées, ce qui a eu pour conséquence de modifier la série statistique relative à l'alerte du président et aux procédures amiables.

\*\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

\*\*\* Il faut noter l'ouverture d'une troisième sauvegarde financière accélérée (SFA) par le tribunal de commerce de Nanterre.

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce.

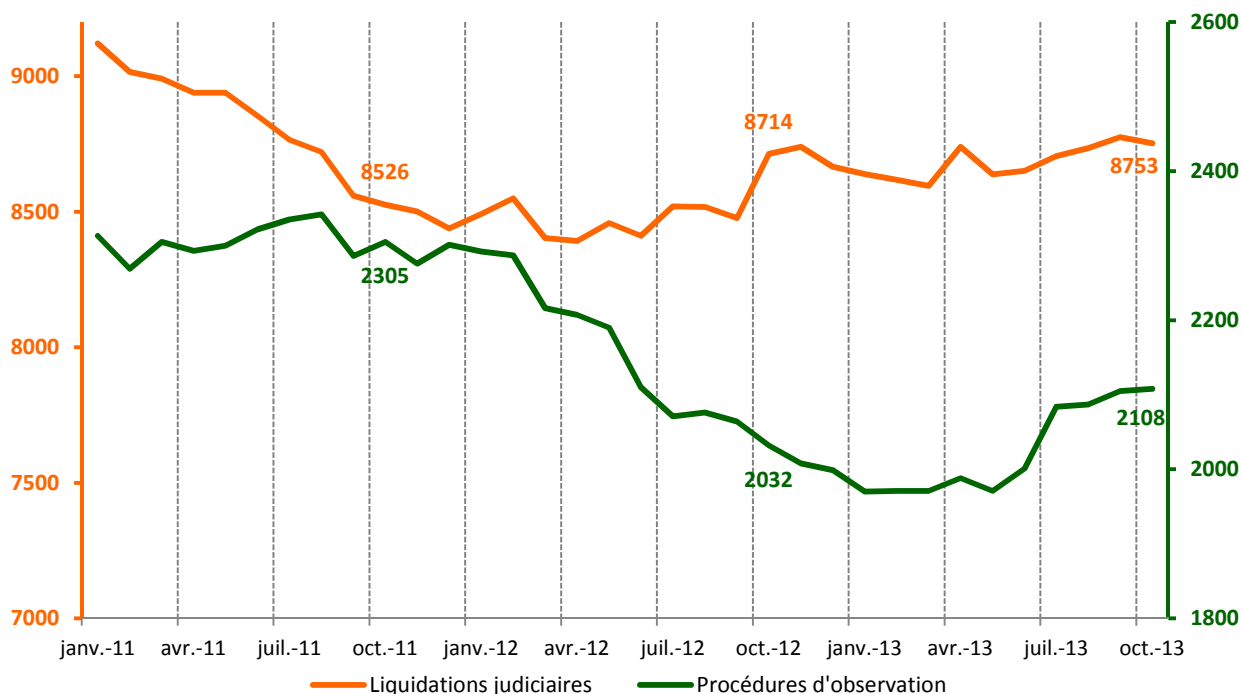
Sur un an, en glissement annuel au 1<sup>er</sup> novembre 2013 :

35. Les liquidations judiciaires se stabilisent pour la première fois depuis plus d'un an, sans que l'on puisse encore dire s'il s'agit d'un retournement de tendance : 0 %.
  36. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde et redressement judiciaire) progresse pour le deuxième mois consécutif : + 4 %. C'est la conséquence de l'explosion des sauvegardes (+ 52 %).
  37. Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) s'amplifie encore, mais à un rythme un peu moindre que celui des mois précédents : + 34%. Ce ralentissement est principalement lié à celui des mandats ad hoc.
  38. Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, on observe une très légère décline, le nombre des demandes spontanées des chefs d'entreprise s'accroissant et les entretiens menés à l'initiative du Président du tribunal diminuant sensiblement.
- ⇒ **En conclusion et d'un point de vue général** : En Île-de-France, les liquidations judiciaires se marquent une pause alors que les procédures amiables continuent à croître à un rythme élevé. Quant aux procédures d'observation, seules les sauvegardes progressent de manière soutenue, suivant avec retard le mouvement des procédures amiables. Ces évolutions s'inscrivent dans une

<sup>9</sup> **Attention !** Seules ici les données relatives aux procédures d'observation et à la liquidation judiciaire ont fait l'objet d'un traitement pour l'ensemble des Tribunaux de commerce de l'Île-de-France depuis janvier 2011. Progressivement, le même traitement sera appliqué aux procédures amiables et à l'alerte du Président.

situation économique où les éclaircies apparaissent timides : légère progression de la production industrielle et amélioration du climat des affaires dans les services ; mais, recul du PIB au 3ème trimestre ; dégradation du marché du travail ; consommation des ménages en dents de scie ; recul de la confiance des ménages...

**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION**  
**– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –**  
**EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011**  
 (sur 12 mois glissants)



⇒ **Focus sur l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : une évolution différenciée en fonction des procédures en cause.

- Le nombre des emplois concernés pour les entreprises en procédure amiable (mandat ad hoc et conciliation) reculent encore pour atteindre 62 000 salariés environ en cumul annuel pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre.
- Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation (sauvegarde ou redressement) qui est susceptible de leur permettre de se redresser, les effectifs salariés augmentent significativement : + 15 %, soit au total plus de 15 000 salariés concernés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux de commerce représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France.
- Un peu plus de 6 000 salariés ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire de l'entreprise : c'est 43 % de moins qu'il y a un an pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil.

**Pour en savoir plus sur les diverses procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :**

La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.

Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés.

Les **procédures amiables – mandat ad hoc et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires.

**L'alerte du Président** est une procédure confidentielle située plus en amont encore.



## Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises franciliennes <sup>10</sup>

*Situation au 1er janvier 2014*

	Décembre 2013	Décembre 2012	Cumul 2013	Cumul 2012	Glissement sur 12 mois
<b>Alerte du Président *</b>	<b>206</b>	<b>236</b>	<b>2 907</b>	<b>2 161</b>	<b>-8 %</b>
Entretien sur demande spontanée	27	36	609	577	6 %
Entretien sur 1ère convocation	179	200	2 298	2 584	-11 %
<b>Procédure amiable *</b>	<b>49</b>	<b>34</b>	<b>512</b>	<b>377</b>	<b>35 %</b>
Ouverture de mandats ad hoc	21	13	230	180	27 %
Ouverture de conciliations	28	21	282	197	43 %
<b>Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation **</b>	<b>178</b>	<b>191</b>	<b>2 089</b>	<b>1 999</b>	<b>5 %</b>
Ouverture de sauvegardes	11	13	167	109	53 %
Ouverture de redressements judiciaires	167	178	1 922	1 890	2 %
<b>Procédure de liquidation judiciaire</b>	<b>691</b>	<b>576</b>	<b>8 817</b>	<b>8 666</b>	<b>2 %</b>

\* Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, les données concernant les Tribunaux de commerce de Meaux et de Versailles sont venues compléter celles des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil, ce qui a eu pour conséquence de modifier les séries statistiques relatives à l'alerte du président et aux procédures amiables.

\*\* Pour les Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce.

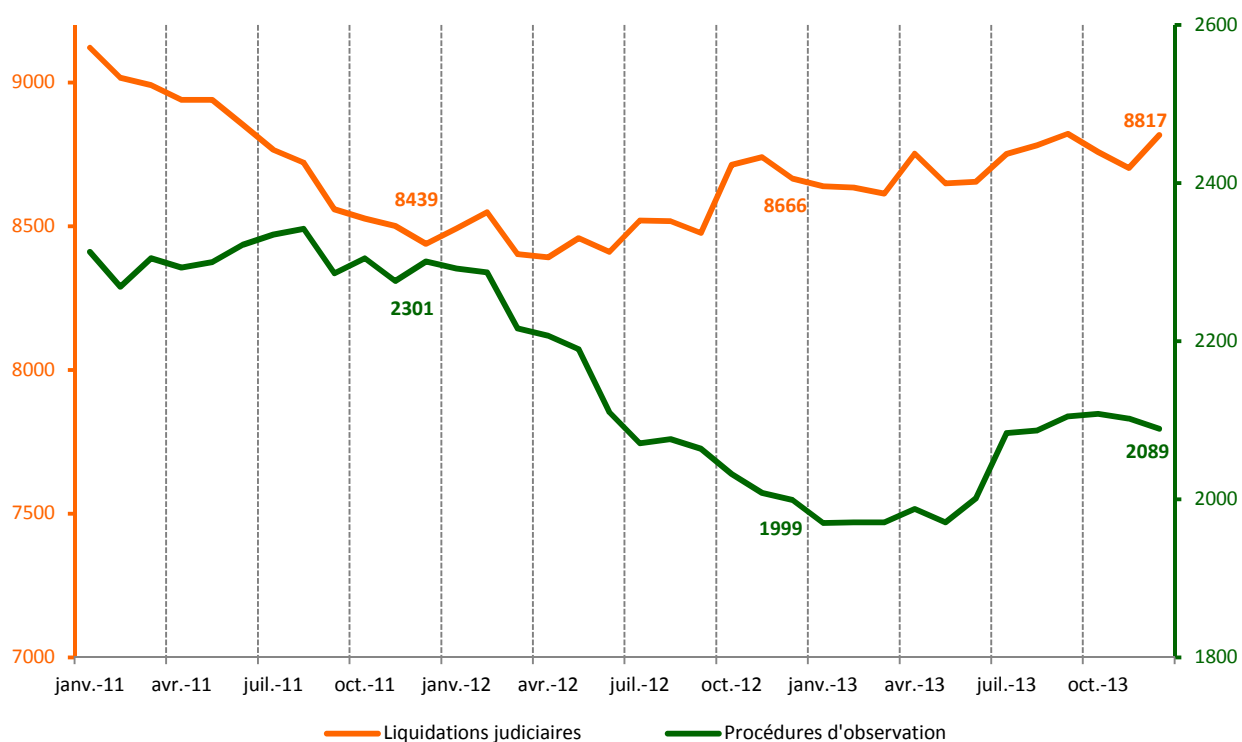
Sur un an, en glissement annuel au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- 39. Les liquidations judiciaires augmentent de nouveau après deux mois de stabilisation : + 2 %.
  - 40. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde et redressement judiciaire) progresse depuis trois mois : + 5 %. C'est la conséquence de l'explosion des sauvegardes (+ 53 %).
  - 41. Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) s'amplifie encore, mais à un rythme un peu moindre que celui des mois précédents : + 35%. Ce ralentissement est principalement lié à celui des mandats ad hoc.
  - 42. Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, on observe une décreue (- 8 %), le nombre des demandes spontanées des chefs d'entreprise s'accroissant et les entretiens menés à l'initiative du Président du tribunal diminuant sensiblement.
- ⇒ **En conclusion et d'un point de vue général** : En Île-de-France, les liquidations judiciaires augmentent de nouveau après deux mois de pause alors que les procédures amiables continuent à croître à un rythme élevé. Quant aux procédures d'observation, seules les sauvegardes progressent de manière soutenue, suivant avec retard le mouvement des procédures amiables. Ces évolutions s'inscrivent toujours dans une situation économique où les éclaircies apparaissent timides : légère progression de la production manufacturière et confirmation de la sortie de récession pour la zone euro ; mais, recul du PIB au 3<sup>ème</sup> trimestre ; dégradation du marché du

<sup>10</sup> **Attention !** Seules ici les données relatives aux procédures d'observation et à la liquidation judiciaire ont fait l'objet d'un traitement pour l'ensemble des Tribunaux de commerce de l'Île-de-France depuis janvier 2011. Progressivement, le même traitement sera appliqué aux procédures amiables et à l'alerte du Président.

travail qui ne devrait pas se stabiliser avant la mi-2014 ; manque de dynamisme du pouvoir d'achat des ménages...

**LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION**  
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –  
**EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011**  
(sur 12 mois glissants)



⇒ **Focus sur l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : une évolution différenciée en fonction des procédures en cause.

- Le nombre des emplois concernés pour les entreprises en procédure amiable (mandat ad hoc et conciliation) reculent encore pour atteindre un peu plus de 62 000 salariés environ en cumul annuel pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre.
- Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation (sauvegarde ou redressement) qui est susceptible de leur permettre de se redresser, les effectifs salariés augmentent fortement : + 27 %, soit au total plus de 17 000 salariés concernés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux de commerce représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France.
- Près de 7 000 salariés ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire de l'entreprise : c'est 37 % de moins qu'il y a un an pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil.

**Pour en savoir plus sur les diverses procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :**

La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.

Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés.

Les **procédures amiables – mandat ad hoc et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires.

**L'alerte du Président** est une procédure confidentielle située plus en amont encore.